

Frêche, le baron pourfendu

LE PS a exclu de ses rangs le président de la région Languedoc-Roussillon

LE PS a décidé, hier, à moins de trois mois de la présidentielle, d'exclure de ses rangs l'un de ses barons, Georges Frêche, président de Languedoc-Roussillon, reconnu coupable de dérapages verbaux à consonance raciste, qui lui ont déjà valu une condamnation en justice.

Les 33 membres de la Commission des conflits du PS, présidée par l'ancien président de l'Assemblée nationale Louis Mermaz, ont voté à l'unanimité son « exclusion définitive » pour ses propos le 14 novembre sur le nombre de joueurs noirs dans l'équipe de France de Football.

Georges Frêche, 68 ans, avait alors regretté, devant le conseil de l'agglomération de Montpellier, que l'équipe de France de football compte « neuf blacks sur onze » joueurs alors que, selon lui, « la normalité serait qu'il y en ait trois ou quatre ».

La Commission des conflits a jugé que ces propos n'étaient « pas compatibles avec les valeurs d'égalité et de respect des droits humains qui sont depuis toujours les engagements du Parti socialiste ».

La décision était largement attendue, compte tenu du tollé suscité par les dérapages répétés de Georges Frêche.

Le fâcheux précédent des « harkis sous hommes »

Ségolène Royal, de même que le Premier secrétaire François Hollande, s'étaient dits favorables à



En réaction à son exclusion, Georges Frêche a affirmé hier : « Tout ce qui est exagéré est insignifiant ». La formule vaut-elle aussi pour les déclarations qui lui ont valu d'être mis au ban de son parti?

Photo AFP/Guyot

cette sanction. Elle avait réclamé dimanche dernier son exclusion, pour des « propos inacceptables et humiliants ».

Mais à la suite de l'annonce, Ségolène Royal a opté pour la discrétion : elle s'est contentée de dire de Pointe-à-Pitre qu'elle prenait « acte » de cette décision. A la mi-janvier, Georges Frêche avait lui-même décidé de se mettre « en congé » du parti pour « ne pas gêner » Ségolène Royal.

Le PS a toutefois tergiversé longtemps face aux incartades du puissant baron régional avant d'en venir à la punition ultime. Ses propos en février 2006 sur des harkis, qu'il avait qualifiés de « sous hommes » – et qui lui ont valu jeudi une condamnation de 15 000 euros – avaient été sanctionnés plus modérément par le PS qui s'était contenté de le déchoir pour deux ans des instances dirigeantes.

L'exclusion « définitive » prononcée hier n'est d'ailleurs pas un couperet : Georges Frêche peut, selon les statuts, demander dans deux ans sa réintégration.

Dans une première réaction, le président du conseil régional Languedoc-Roussillon a assuré que « bien sûr », il continuerait à exercer tous ses mandats. « J'appelle tous mes amis à voter pour Ségolène Royal » a-t-il ajouté, avant de lancer à propos de cette sanction : « Tout ce qui est exagéré est insignifiant ».